

Cette lettre vous présente chaque trimestre la situation de la région Pays de la Loire en matière de développement des énergies éolienne et photovoltaïque.

Outre les chiffres-clés, elle vous apporte des informations sur les sujets d'actualité, ainsi que sur certains faits et réalisations marquants dans la région, intéressant ces filières énergétiques renouvelables.

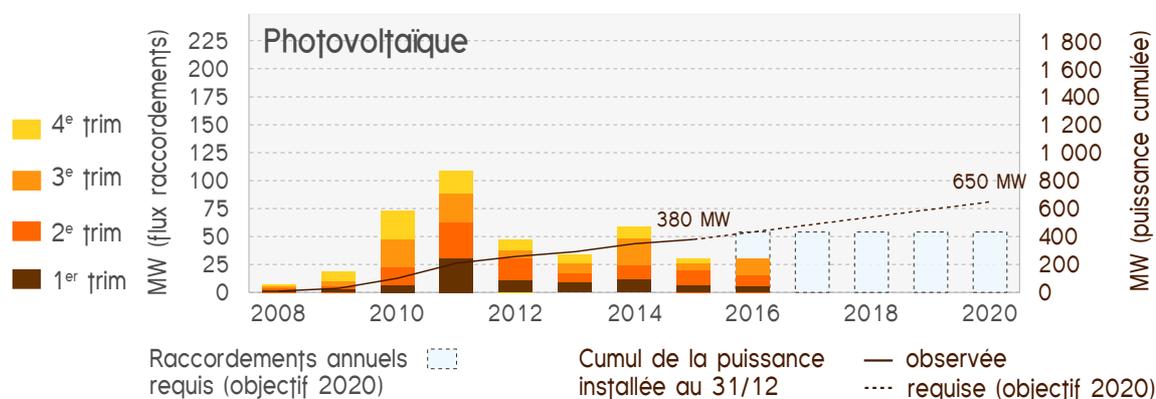
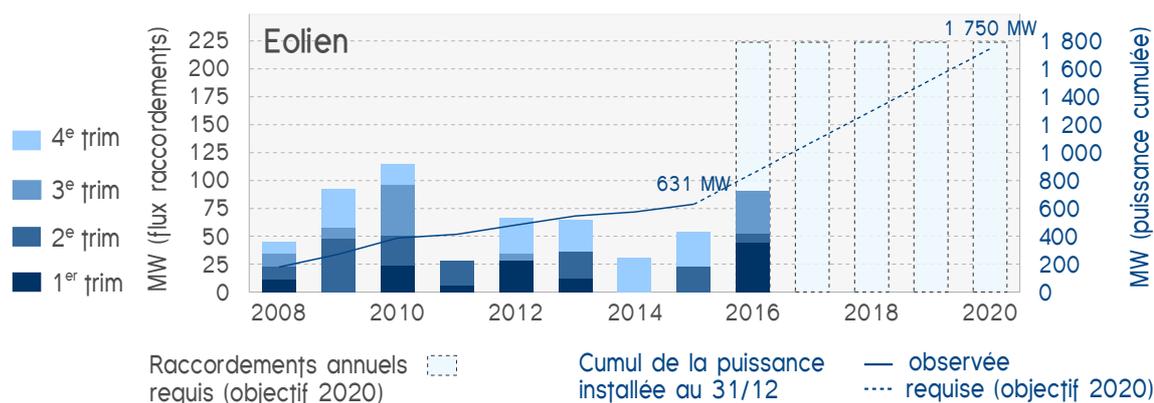
Mission énergie
et changement
climatique

décembre
2016

Productions régionales d'électricité éolienne et photovoltaïque au 30/09/2016

	Éolien terrestre							Photovoltaïque		
	Nombre et puissance cumulée des parcs éoliens						Production d'électricité depuis le 01/01/2016	Nb et puissance cumulée des installations raccordées au réseau		Production d'électricité depuis le 01/01/2016
	En cours d'instruction (1)		Autorisés (1) (raccordés ou non)		Autorisés et raccordés au réseau HTA			source Enedis		
	source DDT(M)		source DDT(M)		source Enedis et SOeS		source Enedis	source Enedis		Estimations DREAL
nb	MW	nb	MW	nb	MW	GWh (2)	nb	MW	GWh (2)	
44	8	85,5	44	445,6	33	320,0	422,3	11 655	96,6	90,3
49	1	6	22	241,9	10	102,5	111,7	8 281	91,9	85,6
53	1	12,5	19	199,3	11	89,4	126,6	3 637	31,3	29,4
72	4	52,7	8	75,3	2	18,8	ss	5 242	53,8	51,5
85	6	61,3	26	283	22	191,5	234,0	12 351	136,6	119,9
Région	20	217,9	119	1245,1	78	722,2	894,7 + Sarthe	41 166	410,2	376,7

ss : secret statistique



1 Données ne tenant pas compte pour certains projets de la nécessité d'obtention d'une autorisation au titre de la législation sur les installations classées

2 1 GW (gigawatt) = 1 000 MW (mégawatt) = 1 000 000 kW (kilowatt)

1 GWh (gigawatt-heure) = 1 000 MWh (mégawatt-heure) = 1 000 000 kWh (kilowatt-heure)

Solaire photovoltaïque

Autoconsommation (100 – 500 kWc) – Résultats de l'appel d'offres

En 2016, le ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer a lancé un appel d'offres pour développer des installations en autoconsommation de production d'électricité à partir d'énergies renouvelables (solaire, petite-hydro, etc.), de puissance comprise entre 100 et 500 kWc. Les résultats de la première période de cet appel d'offres, communiqués par le ministère le 24 novembre 2016, font état de 72 projets retenus au niveau national, dont 7 dans les Pays de la Loire.

Au niveau national, les trois faits notables de cette première période sont les suivants :

- tous les projets retenus sont des installations photovoltaïques ;
- le taux d'autoconsommation moyen des lauréats est très élevé, puisqu'il atteint 97,4 % ;
- les centres commerciaux sont nombreux parmi les lauréats désignés.

Au niveau régional, les lauréats se situent dans les départements de la Vendée (3 projets), du Maine-et-Loire (2 projets), de la Loire-Atlantique (1 projet) et de la Mayenne (1 projet), pour près de 1,4 MW de puissance cumulée. Six installations concernent des centres commerciaux et une installation concerne un consommateur industriel.

L'appel d'offres propose une deuxième période de candidature, pour une puissance identique de 20 MW. Cette seconde tranche se clôturera le 2 février 2017.

Pour en savoir plus, consultez le [site Internet du ministère](#).

Installations moyennes (100 – 250 kWc) – Résultats de l'appel d'offres

En 2015, le ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer a lancé un appel d'offres pour développer des installations photovoltaïques sur bâtiment, de puissance comprise entre 100 et 250 kWc (équivalent à une surface de toiture comprise entre 1000 et 2500 m²). Les résultats de la troisième période de cet appel d'offres, communiqués par le ministère le 28 octobre 2016, font état de 20 lauréats dans la région, pour 4,7 MWc de puissance cumulée.

Ces 20 lauréats se situent dans les départements de la Vendée (10 projets), de la Loire-Atlantique (7 projets), de la Mayenne (2 projets) et du Maine-et-Loire (1 projet).

Pour en savoir plus, consultez le [site Internet du ministère](#).

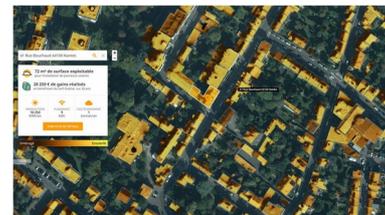
In Sun We Trust réalise le cadastre solaire de Nantes métropole

In Sun We Trust est l'une des 37 start-up lauréates du premier appel à projets « Jeunes pousses de la Greentech Verte », lancé par le ministère de l'environnement de l'énergie et la mer, dont les résultats ont été communiqués le 29 juin 2016.

In Sun We Trust facilite le passage à l'énergie solaire en accompagnant ses utilisateurs dans leur projet photovoltaïque en toiture. Il est ainsi possible d'obtenir, sans engagement, gratuitement et instantanément, une estimation précise de la rentabilité attendue de son projet photovoltaïque. L'utilisateur a ensuite la possibilité, s'il le souhaite, d'être mis en relation avec un réseau d'installateurs partenaires de l'entreprise.

Nantes Métropole a été la première collectivité à déployer ce cadastre de nouvelle génération sur son territoire.

Pour en savoir plus, consultez le [site Internet du ministère](#) et le cadastre solaire de Nantes métropole, sur le [site Internet d'In Sun We Trust](#).



Zoom : centrale solaire photovoltaïque de Fontenay-le-Comte (85)

La centrale solaire photovoltaïque de Fontenay-le-Comte, d'une puissance de plus de 8500 kWc, a été raccordée au réseau en novembre 2016. Cette réalisation permet de valoriser un ancien terrain militaire. L'électricité produite sera achetée par EDF à un tarif de 7,17 c€/kWh.

La production annuelle, estimée à 10,3 GWh, permettra de couvrir la consommation électrique de près de 1680 ménages, sur la base d'un volume moyen d'électricité consommé annuellement par les résidences principales de 6140,64 kWh (source : service de l'observation et des statistiques du ministère de l'écologie, [Chiffres & statistiques n° 645 – juin 2015](#), enquête Phébus 2013).

Pour en savoir plus, voir l'article rédigé sur le [site Internet de Ouest-France](#).



Éolien

Éolien en mer : les nouvelles des parcs

Parc de Saint-Nazaire : le maître d'ouvrage de ce parc est la société 'Éolien Maritime France' (EMF), constituée d'EDF Énergies Nouvelles (EDF EN) et d'ENBRIDGE (groupe canadien dans le secteur de l'énergie), associée à NASS & WIND et au fabricant de turbines GENERAL ELECTRIC (qui a racheté les activités énergie d'ALSTOM).

L'instruction des dossiers des demandes d'autorisation des maîtres d'ouvrages EMF et RTE (pour le raccordement électrique au continent) en 2015 et 2016 a abouti à la délivrance des différentes autorisations, excepté la concession d'utilisation du domaine public maritime, attendue pour 2017.

Toutes les informations relatives au projet sont disponibles sur le site du [maître d'ouvrage](#), celles relatives à l'instance de concertation et de suivi sur le [site de la préfecture de la Loire-Atlantique](#) et celles relatives au débat public sur le site de la [Commission particulière du débat public](#). La mise en service progressive de ce parc, d'une puissance de 480 MW, est prévue à partir de 2020.

Parc des îles d'Yeu et de Noirmoutier : le maître d'ouvrage de ce parc est la société 'Éoliennes en mer Iles d'Yeu et de Noirmoutier' (EMYN), constituée d'ENGIE, d'EDP Renewables (énergéticien portugais) et de la Caisse des dépôts et consignations (qui a racheté la part de NEOEN Marine), associée au fabricant de turbines ADWEN.

L'instance de concertation et de suivi poursuit ses travaux, avec notamment une réunion plénière qui s'est tenue le 6 octobre 2016 et une réunion du groupe de travail 'environnement', qui s'est tenue le 15 décembre 2016. Les services de l'État continuent d'accompagner les maîtres d'ouvrages EMYN et RTE, au sein d'un 'comité des procédures' présidé par la préfecture de la Vendée, en amont du dépôt des dossiers de demandes d'autorisation prévu fin janvier 2017 – début février 2017. L'instruction débutera au printemps 2017 par des consultations administratives et se poursuivra par une enquête publique, prévue à l'été-automne 2017.

Toutes les informations relatives au projet sont disponibles sur le [site du maître d'ouvrage](#), celles relatives à l'instance de concertation et de suivi sur le [site de la préfecture de la Vendée](#) et celles relatives au débat public sur le site de la [Commission particulière du débat public](#). La mise en service progressive de ce parc, d'une puissance de 496 MW, est prévue à l'horizon 2021-2023.

Atlas éolien proposé par l'ADEME

L'ADEME a réalisé un outil permettant de cartographier le potentiel éolien local. Cet outil de cartographie de la ressource éolienne se présente sous la forme d'un site Internet qui permet d'évaluer le potentiel local à partir d'une carte de France. Il est notamment possible d'obtenir pour chaque point du territoire un tableau du potentiel de production d'une éolienne de 1 MW pour six hauteurs de rotor différentes (de 60 à 120 m, par paliers de 20 m) et trois toilages (faible, moyen et fort).

Un manuel utilisateur est accessible en cliquant sur l'icône de l'aide, dans le bandeau supérieur.

Pour en savoir plus, consultez l'article dédié à ce nouvel outil sur le [site Internet d'Actu-Environnement](#) ou accédez directement à celui-ci sur le [site Internet proposé par l'ADEME](#).

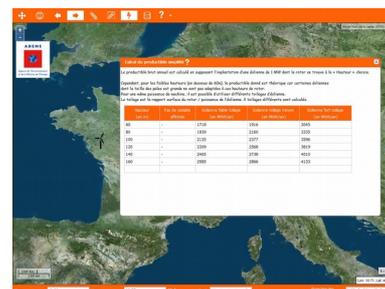


Tableau de bord éolien – Troisième trimestre 2016 : les Pays de la Loire en 1^{ère} place

Entre le 31 décembre 2015 et le 30 septembre 2016, la nouvelle puissance raccordée dans les Pays de la Loire s'établit à 90 MW. Cela représente un accroissement de la puissance raccordée de 14 % en 3 trimestres, ce qui constitue la plus forte augmentation régionale sur cette période. Néanmoins, en valeur absolue, plusieurs régions ont raccordé un volume d'installations plus important, en particulier la région Hauts-de-France, avec 246 MW de nouvelle puissance raccordée (11 % d'augmentation par rapport au parc raccordé fin 2015 dans cette région).

Pour en savoir plus, consultez le tableau de bord éolien sur le [site Internet du ministère](#).

Direction régionale
de l'environnement,
de l'aménagement
et du logement

Mission énergie et
changement climatique

5, rue Françoise Giroud
CS 16326
44263 NANTES cedex22
Tél : 02 72 74 73 00

Directrice de publication :
Annick Bonneville

ISSN : 2109-0025

La DREAL remercie RTE Ouest, Enedis Ouest, la DDTM 44, la DDT 49, la DDT 53, la DDT 72, la DDTM 85 et l'ADEME pour la mise à disposition des informations utilisées dans le présent document.

Contact : Olivier Giacobi
mecc.dreal-pays-de-la-loire@developpement-durable.gouv.fr